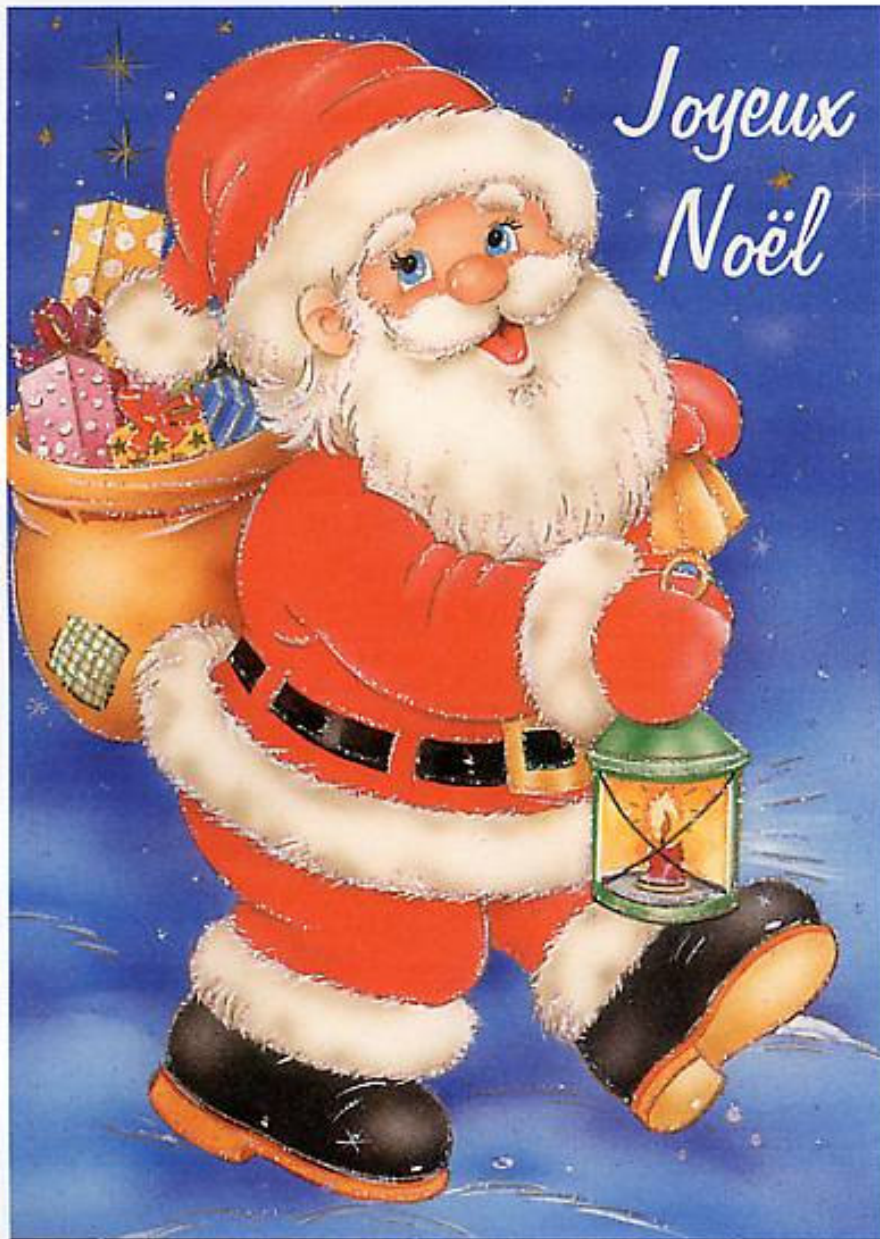


ATTON INFO.

Editorial N° 8



2ème SEMESTRE 2001

LE MOT DU MAIRE

Face aux événements qui bouleversent le monde entier, les problèmes de notre petite communauté semblent bien dérisoires.

Cependant la démocratie locale, fondée sur une attention aux problèmes constatés sur le terrain, sur un usage constant du dialogue et de la concertation, doit continuer à s'exercer.

L'action du conseil municipal s'inscrit dans la durée et va donc se prolonger dans les années à venir :

- créer une dynamique économique, la zone d'Atton nous en donne les moyens, 2/3 des terrains sont aujourd'hui réservés ;
- favoriser l'aménagement du village de manière à améliorer la qualité de vie de ses habitants : l'arrivée du gaz dans l'ensemble du village a été, cette année, un point fort lié à cet objectif. 2002 devrait enregistrer le démarrage des travaux de trottoirs de la rue de Mousson ;
- rechercher une meilleure sécurité dans notre commune : les conventions signées suite à des réunions menées par le conseil municipal depuis 1996, avec EDF et GSM permettront de limiter le nombre de poids lourds dans notre commune, fin 2002 en utilisant l'accès de la zone industrielle ;
- vivre en harmonie dans un village conservant ses acquis mais tourné résolument vers l'avenir. Le lotissement de la Fraisière est quasiment terminé, un autre est en cours d'élaboration, l'école est en principe sauvée, le centre du village garde tout son attrait et profite d'un embellissement avec la pose de lampadaires et l'enfouissement des réseaux. Après ces 2 lotissements, une longue pause est nécessaire de manière à stabiliser l'essor de notre village et à se concerter lors de la mise en place d'un nouveau plan local d'urbanisme qui remplacera le P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) de la commune.

Bien cordialement
G. Liger

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2001

Enquête publique GSM-Blénod les Pont à Mousson

La société GSM a présenté une demande à l'effet d'être autorisée à exploiter une carrière de sables et graviers à Blénod les Pont à Mousson. Cette demande est soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation sur les installations classées et doit faire l'objet d'une enquête publique dans un rayon de 3 km autour de l'installation projetée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le principe d'une carrière au lieu-dit Manharel à Blénod, sous la condition impérative que l'exploitant crée un itinéraire de substitution depuis l'installation de criblage d'Atton-Loisy, afin que les camions de granulats n'empruntent plus la Rue de Loisy. Dans l'hypothèse où des engagements fermes et précis ne seraient pas pris dans ce sens, l'avis de la commune serait réputé défavorable.

Demande de subvention / Trottoirs Rue de Mousson – Conseil Général, D.G.E.

Dans le cadre de la réfection des trottoirs Rue de Mousson, un devis estimatif a été demandé à la Direction Départementale de l'Équipement. Il s'élève à 128 099,36 € hors taxes (soit 840 276,72 F H.T.). Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis proposé, sollicite une subvention au titre des Fonds d'Équipement des communes rurales auprès du Conseil Général, une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement auprès de la Préfecture.

Trottoirs Rue de Mousson – Maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal sollicite également le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant la création des trottoirs Rue de Mousson.

Convention avec le District – Participation aux travaux de voirie

Une convention relative à la participation financière du District aux travaux de voirie et d'éclairage public des communes adhérentes en 2001 a été élaborée. Le conseil municipal accepte cette convention avec le District de Pont à Mousson.

Convention avec le District – Remboursement cotisations SIVU 2001

Une convention relative au remboursement par le District des cotisations des communes adhérentes au SIVU-Déchetteries en 2001 a été élaborée. Le conseil municipal accepte cette convention.

Séance du 31 août 2001

Décision modificative du budget primitif 2001

Compte tenu de la notification tardive de certaines subventions relatives aux travaux effectués en 2001, une ouverture de crédits est possible. Le conseil municipal décide de procéder à cette ouverture de crédits. Les sommes sont affectées de la façon suivante :

RECETTES	:	Art. 1381 ETAT	48 000 F
		Art. 1341 D.G.E.	105 000 F
DEPENSES	:	Art. 2151 Voirie	100 000 F
		Art. 2131 Bâtiment public	53 000 F

Entretien de la mairie

Suite à l'agrandissement de la mairie, il est proposé au conseil municipal d'avoir recours à une entreprise de nettoyage pour l'entretien de la mairie. Des devis ont été demandés. Le conseil municipal accepte l'offre de la société LORITEC, qui prend effet au 1^{er} octobre 2001.

Cession de parcelle

M. R. LEJEAU ayant demandé à acquérir une partie de la parcelle cadastrée XA 131 (1,88 ares) appartenant à la commune, le conseil municipal donne un avis favorable, fixe le prix de cette parcelle à 8 000 F et précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Séance du 05 novembre 2001

Tarifs concessions cimetière en EUROS

Compte tenu du passage du franc à l'euro, le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de

concessions, à savoir :	Concession de 15 ans	:	46 €
	Concession de 30 ans	:	108 €
	Concession de 50 ans	:	230 €
	Case columbarium 30 ans	:	810 €

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} janvier 2002.

Tarifs de location Salle Emile Gallé, en EUROS

Compte tenu du passage du franc à l'euro, les nouveaux tarifs de location de la salle Emile Gallé sont les suivants :

TARIFS	Habitants de l'extérieur	Habitants d'Atton
<i>Week-end</i>	260 €	138 €
<i>1,5 jour</i>	200 €	107 €
<i>1 jour</i>	153 €	92 €
<i>0,5 jour</i>	92 €	61 €

Location du couvert : 0,76 € l'unité

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2002, pour les réservations postérieures à la date de cette délibération.

Décharge municipale – Fermeture définitive

Dans le cadre de la mise en valeur de la Morte d'Atton, le Conseil Municipal doit prendre une décision concernant le maintien de l'ouverture ou la fermeture de la décharge municipale Rue de Loisy. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fermer définitivement la décharge à compter du 1^{er} janvier 2002.

En outre, un *arrêté municipal* est institué précisant que tout dépôt d'ordures ou déchets de tout ordre est interdit sur le territoire de la commune, tant sur les terrains et voirie publics que sur les terrains privés, compte tenu du ramassage hebdomadaire des ordures dans toute la commune et de l'existence des deux déchetteries de Dieulouard et Pont-à-Mousson.

Communauté de communes et compétence « Ordures ménagères »

Les membres du conseil municipal sont favorables au passage du District auquel Atton est rattachée en Communauté de communes.

Dans le cadre de la nouvelle Communauté de communes, ils acceptent que la compétence « Ordures ménagères » soit prise en charge par la nouvelle communauté de communes.

Si les 2 conditions sont réunies : - Communauté de communes créée,
- Compétence collecte « Ordures ménagères » prise par la nouvelle communauté de communes,

les membres du conseil municipal donnent pouvoir au Maire pour dénoncer, avant le 31 décembre 2001, le contrat liant la commune d'Atton à la société Onyx.

Hangar Rue du Stade

Suite à la délibération du 12/02/2001 concernant la résiliation du bail contracté pour le hangar Rue du Stade, le Conseil municipal décide :

- soit de faire procéder au démontage de ce hangar aux frais de la commune,
- soit de le céder au franc symbolique à une entreprise qui, en contrepartie, supportera les charges de démontage et de remise en état du terrain.

Mise en valeur de « La Morte » d'Atton

Dans le cadre de la politique paysagère menée sur le pays du Val de Lorraine par le Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine, la Commune d'Atton décide de mettre en valeur La Morte. Cet aménagement répond à deux enjeux importants : l'amélioration des paysages perçus depuis les voies de communication (A31), et la protection active des prairies étant répertoriées comme remarquables (La Morte a été classée Espace Naturel Sensible) par le Conseil Général, et la contribution des vergers jouant un rôle prépondérant dans la composition paysagère.

L'étude réalisée par l'ADEVAL a défini plusieurs aménagements :

- aménagement nécessaire à la sauvegarde de la richesse biologique du site : nettoyage de La Morte et taille d'une partie des saules en favorisant les végétaux les plus sains et ceux présentant la meilleure disposition paysagère.
- aménagements paysagers nécessaires à la valorisation touristique du site (1- Revalorisation du coteau : débroussaillage, taille et nettoyage ; 2- Remise en état du plan d'eau : lagunage afin de retirer un maximum de débris végétaux présents ; 3- Revalorisation de la décharge : fermeture et aménagement de ce site en une aire d'observation ; 4- Valorisation et création de la zone de loisir autour du terrain de sport ; 5- Création d'un sentier « nature » afin de faire connaître la richesse faunistique et floristique du site)

Le coût de réalisation de la 1^{ère} phase (Nettoyage de La Morte, études complémentaires, étude de stabilisation de la décharge) est de 350 000 F H.T.

Le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions pour la phase 1 auprès de la DIREN et du Conseil Régional de Lorraine, d'un montant de 25 % pour chaque (année 2002). Il sollicite également une subvention dans le cadre des lignes classiques du Conseil Général (Année 2003).

DECISIONS DU COMITE SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY

Séance du 20 juin 2001

Modification des statuts du syndicat scolaire d'Atton-Loisy

Compte tenu de quelques changements intervenus depuis la création du Syndicat scolaire d'Atton-Loisy, il est opportun de modifier les statuts sur les points suivants :

- l'accueil des enfants se fait à partir de l'âge de 2 ans au lieu de 3 auparavant,
- une copie des budgets et des comptes du Syndicat sera adressée chaque année aux Maires des deux communes pour communication à leur conseil municipal,
- Article 10 des nouveaux statuts, « Toute commune qui le demandera pourra, par la suite et à un moment quelconque, adhérer au syndicat scolaire sous réserve de l'acceptation du Comité et dans les conditions prévues à l'article L 5212 1 et suivants du Code Général des

Collectivités Territoriales. Les conditions de cette adhésion seront fixées par le Comité Syndical. »

Le Comité syndical accepte le principe de modification des statuts, le notifie aux communes et sollicite leur avis.

Séance du 18 septembre 2001

Convention Entretien école d'Atton

Le Comité décide de renouveler la convention relative à l'entretien de l'école d'Atton passée avec l'entreprise LORITEC.

Convention Transport piscine Année 2001-2002

Le Comité accepte la convention avec la Société Respaut pour le transport piscine pour l'année scolaire 2001-2002, dont le coût s'élève à 300 F T.T.C. l'aller-retour.

Couchettes Ecole maternelle

Un devis a été demandé pour l'achat éventuel de 20 couchettes supplémentaires pour l'école maternelle. Il s'élève à 6 440 F T.T.C. Le Comité accepte le devis et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.



ETAT CIVIL

Naissances



Lena MARCHAL, le 11 août 2001,
(Petite-fille de Monsieur Gérard LIGER, Maire d'Atton, et Madame son épouse)
Enzo ELISII, le 22 août 2001
Inès BLANDIN, le 26 août 2001
Théo SIMON, le 05 septembre 2001

Nos Félicitations aux parents, et de gros bisous aux bébés !

Mariages

Dominique POIROT et Stéphanie MULOT, le 14 juillet 2001.

Félicitations !



Décès

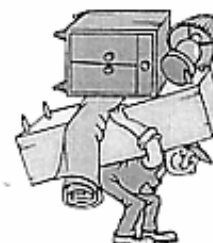
Madame Annette GENNESON, le 17 septembre 2001.

Les **doyens du village** sont, pour la gent féminine, Madame Hélène BRIONNE, et pour la gent masculine, Monsieur Maurice HOLLECKER.

Les nouveaux habitants

Famille Didier MARCHAL, Rue George CHEPFER.
Famille Frantz MARCHAL, Rue George CHEPFER.
Famille Olivier GUEDRA, Rue George CHEPFER
Famille BESSE Karine et MAULE Jean, Rue des DAMES
Famille Romuald HODY, Rue de SCARPONE
Famille Christophe MAMPEY, Rue George CHEPFER

Bienvenue à Atton !



Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille (ou de leur pièce d'identité) pour inscription.

A PROPOS DES ASSOCIATIONS...

Association Familles Rurales

FEDERATION 54 MEURTHE & MOSELLE

Les objectifs essentiels sont :

- Développer le milieu rural
- Défendre les intérêts matériels des familles
- Développer la responsabilité éducative de la famille

Elle est ouverte à tous.

Son adhésion est familiale.



40 Rue Ste Catherine
54000 NANCY
Tél. : 03 83 36 60 07
Mail : familles-
rurales.54@wanadoo.fr

FAMILLES RURALES, FEDERATION 54 MEURTHE & MOSELLE est agréée par :

- le ministère de la Jeunesse et des Sports
- le ministère de l'Economie (Défense du Consommateur)
- le ministère des Affaires Sociales (Information et Education Familiale)
- le ministère de l'Environnement
- le ministère de l'Education Nationale.

*Son relais local est tout naturellement **L'Association Familles Rurales d'Atton**
Dont la vocation prioritaire est l'organisation et le développement des loisirs dans notre village, à
base de bénévolat.*

*Municipalité, école, paroisse et particuliers abritent avec bienveillance les différentes activités
proposées dans le cycle des activités annuelles :*

- de septembre à juin inclus, du lundi au jeudi, un programme hebdomadaire d'animations pour toutes et tous ;
- en juillet, sur 4 semaines, un centre aéré avec mini-camp pour enfants de 4 à 13 ans ;
- ponctuellement, des festivités ou spectacles complètent le calendrier.

----- **L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ATTON (A.F.R. ATTON)** -----
*VOUS PROPOSE LA PANOPLIE DE SES ACTIVITES LOCALES MOYENNANT UN DROIT D'ACCES DE BASE TRES
MODIQUE :*

105 F ou 16 €

LA CARTE FAMILIALE 2002

**VALABLE D'OCTOBRE 2001 A NOVEMBRE 2002 POUR TOUS LES MEMBRES D'UNE MEME
FAMILLE, RESIDANT A LA MEME ADRESSE, ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE BASE
COMPRISE.**

Hors les activités de l'A.J.A., (Association de la Jeunesse Attonaise) récemment intégrée à l'A.F.R. Atton mais à la recherche d'animateur(s) responsable(s) permanent(s) lui permettant de fonctionner efficacement dans son local, l'A.F.R. Atton vous accueille et vous propose les :

- LUNDI de 20 h 30 à 22 h 30** **TENNIS DE TABLE LOISIRS,**
Salle Emile Gallé pour ados-adultes. Coût additionnel individuel : 10 F/mois
- MARDI de 20 h 30 à 21 h 30** **GYM D'ENTRETIEN, Maintien en Forme,**
Salle Emile Gallé pour ados-adultes
- MERCREDI de 14 h à 16 h 30** **MERCREDI RECREATIF**
Salles E. Gallé et Gaston Bart pour enfants de 4 à 12 ans. Coût additionnel individuel : 10 F/mois
- MERCREDI dès 13 h 30** **COURS DE GUITARE individuels**
Salle de catéchisme du presbytère pour enfants et adultes. Tarif : 110 F/mois pour ½ h ou ¾ h
Hebdomadaire
- MERCREDI de 17 h à 19 h** **TENNIS DE TABLE LOISIRS**
Salle Emile Gallé pour enfants de 8 à 14 ans. Coût additionnel individuel : 10 F/trimestre
- JEUDI de 14 h à 18 h 30** **CLUB « La Joie de Vivre »**
pour personnes âgées ou retraitées
- JEUDI de 20 h 30 à 21 h 30** **GYM D'ENTRETIEN, Maintien en Forme,**
Salle Emile Gallé pour ados-adultes

VOUS VOULEZ VOUS RENSEIGNER, VOUS INSCRIRE, VOUS INTEGRER :

Venez sur place aux jours et heures d'activités, ou téléphonez pour :

* COURS DE GUITARE ET MUSIQUE -> à Christophe De la Fuente, professeur diplômé de l'école CMCN de Nancy 03 83 36 56 66 ou 06 71 11 73 53

* CLUB « LA JOIE DE VIVRE » -> à M. Michel PERRIN 03 83 81 29 02

-> à Mme Nicole PETITPRETRE 03 83 82 32 86

-> à Mme Hélène GUERZONI 03 83 81 36 42

* TENNIS DE TABLE, GYM D'ENTRETIEN, MERCREDI RECREATIF, à Georges BENOIT 03 83 81 38 27

**EN 2002, LE CENTRE AERE (C.L.S.H.), AVEC MINI-CAMP
AURA LIEU DU LUNDI 1^{ER} AU VENDREDI 26 JUILLET INCLUS.**

En juillet 2001, le C.L.S.H. a connu un beau succès de fréquentation avec 55 enfants inscrits (30 d'Atton et 25 de l'extérieur), et surtout 4 semaines complètes de mini-camp. Le centre aéré ne fonctionnant pas les lundis matin, 592 présences matinales et 704 l'après-midi ont été comptabilisées, soit une moyenne de 648 journées.

Enfants, parents et organisateurs ont particulièrement apprécié l'ambiance et l'efficacité générées par l'équipe d'animation.

- **L'A.F.R. ATTON RECHERCHE DES BENEVOLES POUR ENCADRER LES ACTIVITES LUDIQUES ET EDUCATIVES DE SES MERCREDIS RECREATIFS.**
- **EGALEMENT** : Tu as 14-15 ans ou plus, tu aimerais t'occuper de loisirs d'enfants, tu as de la patience, de l'imagination, un projet d'avenir dans cette orientation, tu habites ou vas habiter à Atton, l'A.F.R. a besoin de toi. Ta participation sera bénévole. En échange, tu auras la possibilité d'être aidé financièrement dans la préparation de ton B.A.F.A. (Brevet d' Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

les progrès sont significatifs. Il y a encore de la place pour joueurs et bénévoles d'encadrement.

Mercredis récréatifs :

22 enfants de 4 à 10 ans partagent régulièrement des activités sportives, ludiques et éducatives qui se terminent toujours par un goûter et une distribution de confiserie. Quand le temps le permet, Mme Anne LOUISET enfourche sa bicyclette pour accompagner, deux heures durant, les plus sportifs sur des parcours routiers et forestiers. On apporte sa bicyclette, on prévoit du matériel de réparation, et surtout on coiffe son casque, c'est impératif.

Maintien en forme :



Depuis septembre, elles sont (car en dehors de l'animateur, la gent masculine boude toujours cette activité) 31 à s'être inscrites et participer, à raison d'une fréquentation moyenne de 16 par soirée, les séances de gym d'entretien. De l'avis général, après 16 occasions de participer, l'ambiance est excellente, la dynamique va croissant et les bienfaits physiques et psychiques sont évidents. On « travaille » en musique, mais à son rythme sans rechercher la performance absolue, et ça ne coûte que...la carte familiale annuelle (105 F ou 16 €).

Cette activité est à la portée de tous puisque les participantes actuelles ont de moins de 30 ans à plus de 60 ans.

A.J.A. :

Pour bénéficier des locaux qui leur seraient confiés en propre, les ados d'Atton sont invités à manifester leur volonté de mettre en place projets et résolutions qui "tiennent la route" et à s'organiser pour gérer sainement leur temps libre.

A son CALENDRIER 2002, l'A.F.R. ATTON a retenu :

- Samedi 16 février : Repas dansant de la Saint Valentin
- Samedi 27 avril OU Samedi 11 mai : Soirée Théâtre avec le nouveau spectacle de la très percutante troupe de théâtre amateur de Delme
- Du lundi 01 au vendredi 26 juillet : C.L.S.H. et mini-camp.

Saint Sylvestre

F.C. ATTON

2001 - 2002

Comme tous les ans, le F.C. ATTON organise cette année encore la soirée du Nouvel An, lundi 31 décembre, à la Salle Emile GALLE.

L'apéritif sera offert.

Tarif adulte (boisson non comprise) : 320 F

Tarif enfant (à partir de 10 ans) : 250 F

Inscription jusqu'au 20 décembre 2001 auprès de J.L. GEOFFROY (03 83 82 14 10)



ANIMAUX



I. REGLES GENERALES DE DETENTION D'UN ANIMAL

Il n'est pas interdit de détenir des animaux dans son logement à condition de respecter les règles de salubrité, de sécurité pour soi et ses voisins et de non-nuisance à autrui.

Les règles de salubrité impliquent que les locataires ou propriétaires d'un logement ne doivent pas transformer celui-ci en ménagerie, zoo ou basse-cour pouvant engendrer des maladies, des nuisances aux voisins ou des dégradations des lieux.

Le fait d'acquérir un animal domestique ou apprivoisé implique des obligations d'ordre sanitaire : visites régulières chez le vétérinaire pour les vaccinations obligatoires.

Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage causé par celui-ci à autrui (article 1385 du code civil) : cela implique qu'il doit souscrire une assurance « responsabilité civile » pour dommages causés aux tiers.

II. ANIMAUX DANGEREUX

Si votre animal est susceptible de présenter un danger pour vos voisins, vous devez prendre des mesures pour prévenir ce danger et éviter des accidents.

En cas d'inexécution, le maire peut prendre un arrêté pour ordonner le placement de l'animal dans un lieu de dépôt adapté. Les frais seront à votre charge.

Après huit jours de détention, si aucune mesure n'est prise, le maire peut ordonner, après avis d'un vétérinaire, l'euthanasie de l'animal (article 1 Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999).

Un voisin qui se sent menacé par la présence d'un animal dangereux dans l'immeuble, peut demander au maire d'intervenir.

III. CHIENS DANGEREUX

Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 (J.O. du 7 janvier)

Arrêté du 21 avril 1999 (J.O. du 30 avril)

1° Quels sont les types de chiens dangereux ?

La loi prévoit 2 catégories de chiens dangereux :



a) 1^{ère} catégorie : les chiens d'attaque qui sont :

- les Staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF (Livre des Origines Français)
- les American staffordshire terrier (ou pit-bull) qui ne sont pas inscrits au LOF
- Les Mastiff ou boerbulls
- Les Tosa qui ne sont pas inscrits au LOF

b) 2^{ème} catégorie : les chiens de garde ou de défense qui sont :

- les Staffordshire terrier inscrits au LOF
- les American staffordshire terrier inscrits au LOF
- les Rottweiler
- les Tosa inscrits au LOF

2° Quelles sont vos obligations si vous détenez ces types de chiens ?

Vous devez :

- leur faire faire un vaccin antirabique,
- à partir de janvier 2000, faire stériliser par le vétérinaire tous les chiens de 1^{ère} catégorie,

- prendre une assurance « responsabilité civile » pour les éventuels dommages que pourraient causer ces chiens aux tiers,
- faire une déclaration à la mairie de détention de ces chiens,
- éviter d'amener les chiens de 1^{ère} catégorie dans les transports en commun, les lieux publics (sauf la voie publique, où vos chiens doivent être muselés et tenus en laisse),
- museler et tenir en laisse vos chiens de 2^{ème} catégorie si vous les amenez dans les transports en commun ou les lieux publics.

3° Qui peut détenir ces chiens ?

- toute personne âgée d'au moins 18 ans,
- toute personne qui n'est pas majeure en tutelle, sauf autorisation spéciale du juge des tutelles,
- toute personne n'ayant pas été condamnée pour crime ou à peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- toute personne dont la propriété ou la garde d'un chien n'a pas été retirée.

IV. CHIENS ET CHATS ERRANTS

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière.

Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.

Dans les départements déclarés infectés de rage, il est procédé à l'euthanasie des animaux non identifiés.

V. MALTRAITANCE D'UN ANIMAL

Si vous connaissez des cas de maltraitance d'animaux domestiques ou apprivoisés, il faut alerter la SPA, qui se chargera de porter plainte contre l'auteur pour « sévices et actes de cruauté envers un animal ».

L'auteur de la maltraitance est passible d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 F d'amende. Il peut être interdit de détention d'un animal, à titre définitif ou non.





EURO PRATIQUE

QUESTIONS

1° QUEL EST LE TAUX DE CONVERSION DE L'EURO EN FRANCS ?

2° QUAND ET COMMENT POURRAI-JE DISPOSER DE PIÈCES ET DE BILLETS EN EUROS ?

3° COMBIEN Y AURA-T-IL DE PIÈCES ET DE BILLETS EN EUROS ?

4° À PARTIR DE QUAND NE POURRAI-JE PLUS PAYER AVEC DES BILLETS ET DES PIÈCES EN FRANCS ?

5° QUAND ET COMMENT POURRAI-JE ÉCHANGER MES PIÈCES ET BILLETS EN FRANCS EN PIÈCES ET BILLETS EN EUROS ?

6° À PARTIR DE QUAND NE POURRAI-JE PLUS FAIRE DE PAIEMENTS PAR CHÈQUE, VIREMENT, CARTE DE CRÉDIT, EN FRANCS ?

7° QUAND POURRAI-JE DISPOSER D'UN CHÈQUIER EN EUROS ?

8° DEVRAI-JE CHANGER MA CARTE BANCAIRE POUR PAYER EN EUROS ?

9° QUAND MON COMPTE BANCAIRE SERA-T-IL CONVERTI EN EURO ?

REPONSES

1° 1 euro = 6,55957 francs français

2° À partir du 14 décembre 2001 grâce à l'achat de « sachets premiers euros » (40 pièces en euros pour une contre-valeur de 100 F) Ces pièces ne pourront être utilisées pour les paiements avant le 1^{er} janvier 2002. Les billets en euros seront disponibles le 1^{er} janvier 2002, dans les banques, et dans les distributeurs automatiques de billets.

3° Il y aura 8 valeurs de pièces en euros : 1 cent (ou centième d'euro), 2 cents, 5 cents, 10 cents, 20 cents, 50 cents, 1 euro, 2 euros.

Il y aura 7 coupures de billets : 5 euros, 10 euros, 20 euros, 50 euros, 100 euros, 200 euros, 500 euros.

4° À partir du dimanche 17 février à minuit, les paiements en francs ne seront plus acceptés.

5° Du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2002, dans les banques (gratuit dans votre banque) Pendant 3 ans à compter du 17 février 2002, les pièces en F seront échangeables à la Banque de France et auprès des comptables publics. Pendant 10 ans, à compter du 17 février 2002, les billets seront échangeables gratuitement à la Banque de France.

6° À partir du 1^{er} janvier 2002.

7° Dès maintenant, ils sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2001 dans certaines banques.

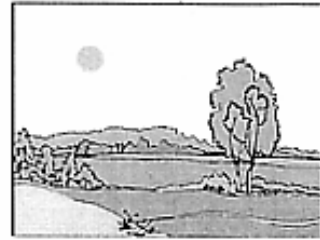
8° Non. La carte bancaire actuelle permet d'effectuer des paiements en francs ou en euros. Il suffit que le lecteur de carte du commerçant ait été adapté à l'euro.

9° À partir de juillet 2001 et d'ici fin octobre, selon les banques.

POURQUOI SEPT COUPURES ?

Pour répondre aux besoins et aux habitudes de tous les européens, sept dénominations de 5 à 500 euros seront émises par les banques centrales de l'Eurosystème. S'il est vrai que des billets d'une valeur supérieure à 1 000 F peuvent surprendre en France, il ne faut pas oublier que dans huit autres pays de la zone euro circulent des billets de plus de 1 000 F (le billet de 1 000 marks vaut 3 352 Francs et celui de 1 000 florins néerlandais 2 978 francs).

Il y a 2000 ans...



Alors que le château de Mousson n'existait pas encore et que la ville de Pont-à-Mousson n'était que prairie et forêt, de braves paysans entassaient les premières pierres de l'histoire d'Atton.

Au pied de la butte de Mousson, le village d'Atton s'est doté depuis peu d'une zone industrielle. Son installation a nécessité, après quelques sondages, l'intervention du personnel de l'A.F.A.N.(1) afin d'effectuer des fouilles de sauvetage. Celles-ci ont révélé la présence d'un complexe agricole gallo-romain au lieu dit « Pain de Pâques ».

Dans la villa mise au jour et dans les différents bâtiments qui lui étaient accolés (annexes en matériaux légers ou en maçonnerie, fosses, fossés, mais surtout fours de métallurgistes) les archéologues professionnels, qui se sont succédés en 1993 et 1994, ont pu observer plusieurs phases d'occupation :

- la première phase se situe au 1^{er} siècle de notre ère. C'est la phase de construction de la villa, le premier bâtiment digne de ce nom dans l'histoire de la commune.
- une seconde construction date de la fin du II^{ème} ou du début du III^{ème} siècle. Ce sont probablement des agrandissements et des adaptations au confort, comme la mise en place d'hypocaustes, c'est-à-dire des systèmes de chauffage à air chaud placés dans le sol des constructions antiques. La villa, proche de la grande voie romaine reliant Langres, le carrefour des Gaules, à Trèves, devait être prospère.
- Enfin, les archéologues remarquent une rupture au début du IV^{ème} siècle. Mais une nouvelle installation a lieu à la fin de ce même siècle.

Les résumés d'activité, publiés dans les bilans scientifiques, ne fournissent pas plus de renseignements. De plus, aucun rapport de fouille n'est parvenu à la mairie d'Atton et le petit triangle placé dans la case résultat du tableau des opérations réalisées ces années-là, nous apprend que les rapports de fouilles ne sont jamais parvenus au S.R.A.(3). Les fouilleurs croulant sous le travail n'ont malheureusement jamais pu rédiger leur rapport.

Les causes de la rupture observée au IV^{ème} siècle sont à chercher chez l'historien latin, Ammien Marcelin, qui vécut de 330 à 400 de notre ère. Dans un de ses livres(4), il décrit une bataille que livra Jovin, commandant de la cavalerie romaine, à une troupe d'Alamans en 367.

(1) Association nationale rémunérée par les services de l'état ayant le monopole des fouilles de sauvetage.

(2) *Bilan scientifique de la région Lorraine 1993*, S.R.A., Metz, 1994 et *Bilan scientifique de la région Lorraine 1994*, S.R.A., Metz, 1995.

(3) Service Régional de l'Archéologie

(4) Ammien Marcelin, *histoire*, livre 27, collection budé, p. 104 à 107.

Cette bataille débute près de Scarpone, aujourd'hui Dieulouard. Des Alamans, guerriers germains, ont traversé le *lime*. Jovin, *equitum magister* (maître de la cavalerie), approche de la cité de Scarpone à la tête des soldats. Les « Barbares », situés sur la rive droite de la Moselle, sont au repos, quand le commandant romain lance ses soldats, qui massacrent deux troupes de guerriers Alamans.

La facile victoire sur des hommes à la réputation sanguinaire accroît le charisme du chef. Des éclaireurs sont rapidement déployés afin de faire un point de la situation. Deux d'entre eux reviennent au galop car un nouveau groupe de Germains a été repéré plus au nord au lieu dit « Le Halembois ». Ils se sont établis près de la rivière et se reposent de la mise à sac d'un des domaines des environs, la villa du « Pain de Pâques ».

Les Alamans profitent de leur tranquillité pour se laver, pour boire, ou encore pour se teindre les cheveux en rouge selon leur coutume comme l'indique l'auteur.

Jovin organise son armée. Le moral est au plus haut pour ces troupes auxiliaires de la grande légion romaine. La cavalerie n'est pas constituée de citoyens romains comme peuvent l'être les légions, mais de peuplades alliées à l'Empire. Celles-ci ont intégré le monde romain attirées par la stabilité économique.

Abritées derrière un bois, les troupes sont en place face à l'ennemi qui ne se doute de rien. Le maître de la cavalerie fait sonner le cor et la puissante armée lancée à pleine vitesse vient s'abattre sur les « Barbares » au repos. Tailladés par les glaives et les javelots des auxiliaires romains, les Germains gisent par dizaines dans la vallée de la Moselle.

D'après certains érudits du XIX^{ème} siècle, les morts furent ensevelis dans un terrain qui s'appelle encore aujourd'hui « Cimetière des Allemands ».

Laurent MARCINIAK

Merci pour ces recherches sur le passé de notre commune !



ATTON IDEES

*La rubrique de Noir Premier
(Anagramme de Pierre MORIN)*

SAINT GERMAIN OU SAINT GERMAIN ?

Saint Germain est le patron d'Atton, mais il y a deux Saint Germain. Est-ce Saint Germain évêque d'Auxerre (390-444), fêté le 31 juillet et à qui fut dédiée l'église «Saint Germain l'Auxerrois» à Paris, ou est-ce Saint Germain évêque de Paris (495-576), fêté le 28 mai, et à qui fut dédiée l'église Saint Vincent qui devint par la suite « Saint Germain des Prés » ?

La réponse se trouve dans l'église d'Atton. En entrant, le vitrail du milieu à gauche représente Saint Germain adulte bénissant Sainte Geneviève enfant (420-512), patronne de Paris, qui sauva la ville menacée par Attila en 451. Les dates prouvent qu'il s'agit bien de Saint Germain l'Auxerrois.

Saint Germain l'Auxerrois est connu pour avoir combattu en Grande Bretagne l'hérésie du moine du Pays de Galle, PELAGE (360-440), créateur du pélagisme, qui se répandit en Orient et en Afrique ou elle fut combattue par Saint Augustin.

Saint Augustin (354-430), évêque d'HIPPONE (Numidie) qui est la Bône actuelle (Algérie) était le plus célèbre des Pères de l'église latine. Il a laissé une œuvre considérable dans laquelle il combat les hérétiques. L'homme, affirme Saint Augustin, est débile, incapable de faire le bien à cause du péché originel ; il a besoin de la grâce de Dieu pour être vertueux. Or, Dieu accorde cette grâce quand il lui plaît.

Par contre, la doctrine de Pélage attribue un caractère tout puissant à la volonté humaine, croit à la perfection possible sur terre, nie le péché originel en soutenant que la faute d'Adam ne pèse point sur les descendants ; elle réduit le rôle de la grâce en affirmant que l'homme, par ses seuls mérites, peut faire son salut.



Calendrier Des Manifestations

Décembre



- * *Le Dimanche 02, Fête de la Saint Nicolas organisée par le Comité des Fêtes d'Atton, à la Salle Emile GALLE.*
- * *Le Mardi 04, à 14 heures, Réunion d'information Les Retraités et l'Euro, organisé par l'I.L.G.C. des 4 Vallées, à la Salle Emile GALLE.*
- * *Le Vendredi 07, à 18 heures, Réunion d'information sur l'EURO, présentée par Monsieur LIGER., à la Salle Emile GALLE.*
- * *Le Lundi 31, Soirée de la Saint Sylvestre organisée par le F.C. Atton, à la Salle Emile GALLE.*

Janvier

- * *Le Dimanche 06, Vœux du Maire, à la Salle Emile GALLE*

Février

- * *Le Samedi 02, Loto organisé par le FC Atton, à la Salle Emile GALLE.*
- * *Le Samedi 16, Soirée de la Saint Valentin, organisée par l'A.F.R. d'Atton, à la Salle Emile GALLE.*



Mars

- * *Le Samedi 02, Loto organisé par le Comité des Fêtes, à la Salle Emile GALLE.*

Mai

- * *Le Samedi 11, Soirée Théâtre. (Troupe de théâtre amateur de Delme) organisée par l'A.F.R., à la Salle Emile GALLE.*

Juin

- * *Le Samedi 29, Feux de la Saint Jean, organisés par le Comité des Fêtes, sur la place à côté du stade.*

Démarches Administratives Simplifiées

CE QUI EST SUPPRIME	OBSERVATIONS	CONSEQUENCES	REMARQUES
<p>1. Les fiches d'état civil, individuelles ou familiales</p>	<p>Elles ne doivent plus être demandées aux citoyens, et les mariés ne doivent plus les délivrer.</p>	<p>Pour justifier de son état civil, il suffit de présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, de sa carte nationale d'identité, de son passeport, de sa carte d'ancien combattant, de sa carte d'invalidité de guerre ou de sa carte d'invalidité civil.</p>	<p>Les copies d'extraits d'actes d'état civils ne sont nécessaires que dans certains cas : formalités de mariage, demandes de cartes nationales d'identité, demandes de passeports.</p>
<p>2. Les justificatifs de domicile</p>	<p>Sauf pour l'obtention d'une carte nationale d'identité, d'un passeport, d'une sortie de territoire, d'un renouvellement de titre de séjour, d'une attestation d'accueil, de l'inscription sur la liste électorale, l'inscription scolaire ou universitaire</p>	<p>Il suffit que les usagers déclarent leur domicile pour permettre la prise en compte de cet établissement.</p> <p>Toute fraude pressentie par l'administration tendrait à faire engager des poursuites prévues par le code pénal.</p>	<p>Les usagers ne sont pas obligés de photocopier leurs documents d'identité : il leur suffit de les présenter.</p> <p>La présentation d'un original ne peut être en aucun cas refusée. L'administration ne peut conserver l'original et doit le restituer sans délai après en avoir pris connaissance.</p>
<p>3. Les certifications conformes</p>	<p>Elles ne seront plus délivrées sauf si une administration étrangère le demande.</p>	<p>Il existe des documents que les mairies ne peuvent jamais certifier conforme : les documents délivrés par des autorités judiciaires ou des professionnels de droit (greffiers, notaires, etc...). Les autorités et professionnels concernés délivrent eux-mêmes des ampliations ou des copies d'actes.</p>	

**L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS
DE MEURTHE & MOSELLE
(VEUVES ET VEUF)**

Peut vous apporter un soutien moral, car le décès d'un être cher est une épreuve difficile à surmonter.

Cette association n'est ni confessionnelle, ni politique, et regroupe les veufs et veuves de Meurthe & Moselle. Des sections sont implantées dans différents points du département et notamment à Pont-à-Mousson et Dieulouard.

Elle a pour premier objectif d'informer les veufs et veuves de leurs droits, les aider dans leurs démarches. Des permanences sont ainsi assurées régulièrement.

Contact :

M.D.O.F.

40 Rue Sainte Catherine

54000 NANCY

Tél. : 03 83 30 13 47

Permanence de 14 h à 17 h

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)
DISTRICT DE PONT-A-MOUSSON**

DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.) LANCEE CETTE ANNEE SUR LES 10 COMMUNES DU DISTRICT, RAPPELONS QUE DES AIDES FINANCIERES PEUVENT ETRE OCTROYEES AUX PROPRIETAIRES REALISANT DES TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE QU'ILS OCCUPENT OU QU'ILS LOUENT.

L'O.P.A.H. A D'ORES ET DEJA PERMIS DE FINANCER PLUSIEURS PROJETS DE RENOVATION DES HABITANTS DE LA COMMUNE, MAIS LA MOBILISATION RESTE POUR L'INSTANT ASSEZ FAIBLE.

RAPPELONS QU'UN TECHNICIEN DU CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT (C.A.L.) SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC, EN MAIRIE, LES 2^{ème} ET 4^{ème} VENDREDI DE CHAQUE MOIS, DE 10 H 45 A 11 H 30. (PAS DE PERMANENCE LE VENDREDI 28 DECEMBRE 2001)

EN OUTRE, UNE REUNION D'INFORMATION SUR L'O.P.A.H. SE TIENDRA A LA SALLE EMILE GALLE, LE JEUDI 17 JANVIER 2002, A 18 H 00. ELLE SERA ANIMEE PAR LE C.A.L., QUI PRESENTERA EN DETAIL LES DIFFERENTS FINANCEMENTS EXISTANTS, LES TRAVAUX PRIS EN COMPTE ET LES CONDITIONS D'ACCES AUX PRIMES ET SUBVENTIONS.

CETTE REUNION SERA L'OCCASION DE REpondre A TOUTES LES QUESTIONS CONCERNANT L'OPERATION EN FAVEUR DE L'HABITAT, QUI DURERA JUSQUE FIN 2003.



CELLULE D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET DES PROCHES

***« Parce qu'il n'est pas toujours facile d'être parents,
parlons-en. »***

La Cellule d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et des Proches est née d'une volonté de prévenir en amont les problèmes comportementaux d'un public jeune, problèmes qui sont trop souvent (le C.I.P.D. en a l'expérience quotidiennement sur le terrain) prémises de dérives marginales plus graves.

Parce que la famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères, parce que tous les parents ont un rôle et des compétences, mais parce qu'aussi toutes les familles sont susceptibles de rencontrer des difficultés dans l'éducation de leurs enfants, cette Cellule d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et des Proches a été mise en place et fonctionne depuis maintenant 2 ans.

Cette initiative du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance s'inscrit dans une réflexion pédagogique générale amorcée par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. La Cellule est composée de bénévoles ayant reçu une formation préalable à l'écoute et à la médiation sous la supervision du médiateur du C.I.P.D. et d'une psychologue.

Les enjeux de cette structure, véritable réseau d'entraide pour les parents, mais aussi terrain neutre de discussion et de résolution de conflits, sont nombreux. Il s'agit en effet de valoriser le rôle et les compétences des parents, de favoriser la relation parents-enfants, mais aussi la relation parents-parents, de rompre la solitude des familles face à leurs difficultés, en bref de préférer une synergie de dialogue et d'action à une logique de répression, d'alternatives radicales, de sanctions drastiques.

Les permanences de la Cellule d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et des Proches ont lieu chaque mardi de 16 heures à 19 heures dans les locaux du Centre Communal d'Action Sociale de Blénod les Pont à Mousson. La Cellule met un point d'honneur à préserver l'anonymat des familles, la confidentialité des propos et la gratuité des interventions.



LA NUIT AVANT NOËL



*C'était la nuit de Noël, un peu avant minuit,
A l'heure où tout est calme, même les souris.*

*On avait pendu nos bas devant la cheminée,
Pour que le Père Noël les trouve dès son arrivée.*

*Blottis bien au chaud dans leurs petits lits,
Les enfants sages s'étaient déjà endormis.*

*Maman et moi, dans nos chemises de nuit,
Venions à peine de souffler la bougie,*

*Quand au dehors, un bruit de clochettes,
Me fit sortir d'un coup de sous ma couette.*

*Filant comme une flèche vers la fenêtre,
Je scrutais tout là haut le ciel étoilé.*

*Au dessus de la neige, la lune étincelante,
Illuminait la nuit comme si c'était le jour.*

*Je n'en crus pas mes yeux quand apparut au loin,
Un traîneau et huit rennes pas plus gros que le
poing,*

*Dirigés par un petit personnage enjoué :
C'était le Père Noël je le savais.*

Ses coursiers volaient comme s'ils avaient des ailes.

Et lui chantait, afin de les encourager :

*« Allez Tornade !, Allez Danseur ! Allez, Furie et
Fringuant !*

*En avant Comète et Cupidon ! Allez Eclair et
Tonnerre !*

*Tout droit vers ce porche, tout droit vers ce mur !
Au galop au galop mes amis ! au triple galop ! »*

*Pareils aux feuilles mortes, emportées par le vent,
Qui montent vers le ciel pour franchir les obstacles,
Les coursiers s'envolèrent, jusqu'au dessus de ma
tête,*

Avec le traîneau, les jouets et même le Père Noël.

*Peu après j'entendis résonner sur le toit
Le piétinement fougueux de leurs petits sabots.*

*Une fois la fenêtre refermée, je me retournais,
Juste quand le Père Noël sortait de la cheminée.*

*Son habit de fourrure, ses bottes et son bonnet,
Étaient un peu salis par la cendre et la suie.*

*Jeté sur son épaule, un sac plein de jouets,
Lui donnait l'air d'un bien curieux marchand.*

*Il avait les joues roses, des fossettes charmantes,
Un nez comme une cerise et des yeux pétillants,*

*Une petite bouche qui souriait tout le temps,
Et une très grande barbe d'un blanc vraiment
immaculé.*

*De sa pipe allumée coincée entre ses dents,
Montaient en tourbillons des volutes de fumée.*

*Il avait le visage épanoui, et son ventre tout rond
Sautait quand il riait, comme un petit ballon.*

*Il était si dodu, si joufflu, cet espiègle lutin,
Que je me mis malgré moi à rire derrière ma main.*

*Mais d'un clin d'œil et d'un signe de la tête,
Il me fit comprendre que je ne risquais rien.*

*Puis sans mot dire, car il était pressé,
Se hâta de remplir les bas, jusqu'au dernier,
Et me salua d'un doigt posé sur l'aile de son nez,
Avant de disparaître dans la cheminée.*

Je l'entendis ensuite siffler son bel équipage.

*Ensemble ils s'envolèrent comme une plume au
vent.*

*Avant de disparaître le Père Noël cria :
« Joyeux Noël à tous et à tous une bonne nuit ! »*



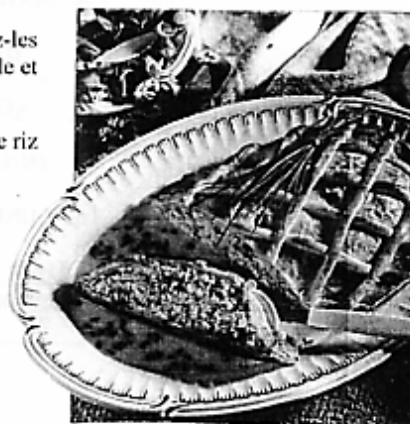
IDEES DE RECETTES POUR LES FETES...

KOULIBIAC DE SAUMON

Pour 6 personnes

600 g de filet de saumon sans la peau – 600 g de pâte feuilletée – 1 l de court-bouillon – 300 g de champignons de Paris – 2 échalotes hachées – 140 g de beurre – ½ cuil. à soupe d'huile – 3 œufs + 1 jaune – 1 citron – 230 g de riz cuit – 2 cuil. à soupe de ciboulette hachée – sel, poivre, baies roses.

- Portez à frémissements le filet de saumon dans le court-bouillon froid. Laissez pocher 10 mn hors du feu.
- Faites cuire les œufs 9 mn. Nettoyez les champignons, hachez-les et citronnez-les. Faites-les revenir avec les échalotes dans l'huile et 20 g de beurre. Préchauffez le four sur thermostat 7 (210 °).
- Mélangez ¼ du saumon émietté avec les œufs durs moulinés, le riz et les champignons, salez et poivrez.
- Etalez 500 g de pâte en 2 rectangles de 30 cm x 20 cm sur 3 mm d'épaisseur et dorez les bords au jaune d'œuf. Garnissez une abaisse posée sur une plaque humidifiée de la moitié de la farce, puis du saumon émietté et du reste de farce pour finir. Recouvrez de l'autre rectangle et soudez les bords. Décorez de lanières de pâte collées au jaune d'œuf. Formez 2 cheminées en bristol roulé au centre. Dorez et faites cuire 30 mn.
- Incorporez, en fouettant, 120 g de beurre en parcelles dans 5 cl d'eau bouillante. Ajoutez sel, poivre, 1 filet de jus de citron et ciboulette. Accompagnez le koulibiak de sa sauce, garnie de baies roses.



TRUFFES AU CHOCOLAT

300 g de chocolat noir (55 % maximum) – 150 g de beurre ramolli – 5 c. à soupe de sucre glace – 4 jaunes d'œufs – 10 cl de crème fraîche – 2 c. à soupe d'alcool blanc – cacao en poudre non sucré, vermicelles au chocolat, noix de coco râpée – Caissettes de papier

- Faire fondre le chocolat au bain-marie ou au micro-onde.
- Ajouter 150 g de beurre en parcelles. Mélanger pour obtenir une « crème » lisse.
- Ajouter 5 c. à soupe de sucre glace. Laisser tiédir et incorporer, 1 à 1, les 4 jaunes d'œufs. Puis ajouter la crème fraîche et l'alcool blanc. Mélanger.
- Réfrigérer 24 heures.
- Former de petites boules de pâte entre les paumes et les rouler dans le cacao non sucré ou les vermicelles ou la noix de coco.
- Placer les truffes dans des caissettes de papier et conserver au frais.

Joyeux Noël 2001 !



Bonne
Année 2002 !

LA MAIRIE SERA *FERMEE AU PUBLIC*

DU LUNDI 24 DECEMBRE

AU SAMEDI 29 DECEMBRE.

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE

LE LUNDI (MATIN) 31 DECEMBRE 2001

DE 8 H 30 A 11 H 00. (DERNIER DELAI POUR LES
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES 2002).



Meilleurs Voeux de Santé,
Bonheur et Prospérité !